

**16 décembre 2014 (19h15)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 16 décembre 2014, à 19 h 15 à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent Mme Michèle Massé, MM. Denis Chagnon, Michel Denicourt, André Deschamps et Jean-Claude Fortin, conseillers.

Sont également présents : la greffière, Me Isabelle François, M. Bertrand Déry, directeur général et Mme Micheline Quilès, trésorière.

Est absent : M. Jacques Auger, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil dans le délai imparti.

**2014-12-413 Règlement 231 décrétant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2015 / Adoption**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu que** le règlement intitulé « Règlement numéro 231 décrétant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2015 » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-12-414 Règlement 232 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau pour l'année 2015 et abrogeant le règlement 221 / Adoption**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**16 décembre 2014 (19 h 15)**

**Et résolu que** le règlement intitulé « Règlement numéro 232 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau pour l'année 2015 et abrogeant le règlement numéro 221 et ses amendements » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-12-415 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur les compteurs d'eau**

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement sur les compteurs d'eau.

Période de questions  
Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Greffière